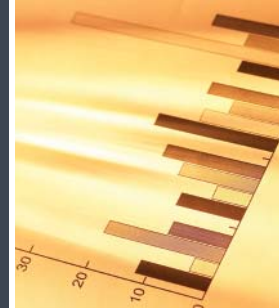


Filtrage des bénévoles pour reconnaître le risque d'abus sexuel d'enfants



QUESTION

De quelle façon les organisations bénévoles peuvent-elles reconnaître les bénévoles qui risquent d'agresser sexuellement des enfants?

CONTEXTE

Le bénévolat est important pour la société civile. À tous les ans, environ la moitié des Canadiens s'engagent dans des activités bénévoles. Bon nombre de ces activités visent les services aux enfants (p. ex. les sports, l'éducation, les arts).

Malheureusement, certains bénévoles ont profité de leur situation de confiance pour agresser sexuellement des enfants. Malgré la faible proportion de bénévoles qui commettent ce type de gestes, même un seul cas nous amène à réaliser un examen minutieux et soulève des questions à savoir si le risque aurait pu être décelé et l'agression évitée.

Au cours des dernières décennies, les organisations bénévoles au Canada et ailleurs sont devenues de plus en plus conscientes du besoin de procéder au filtrage des candidats afin de déterminer leur potentiel d'agresser sexuellement des enfants. La vérification du casier judiciaire est maintenant un élément essentiel au processus de filtrage et il est largement utilisé par les organisations bénévoles canadiennes depuis 2000.

Toutefois, la vérification du casier judiciaire ne doit pas être le seul élément d'un processus complet de filtrage. La plupart des cas d'agression sexuelle d'enfants au sein d'organisations au service des jeunes sont commis par des personnes qui n'ont aucun antécédent officiel lié aux crimes sexuels. Par conséquent, il est important de considérer d'autres facteurs lorsqu'on évalue le risque que présentent les candidats d'adopter un comportement sexuel inapproprié ou carrément criminel.

Des études sur les procédures de filtrage utilisées par les organisations bénévoles au Canada et aux États-Unis

ont démontré que la pratique variait beaucoup. De plus, l'efficacité des diverses procédures de filtrage reste encore grandement inconnue.

Par conséquent, en vue de déterminer les meilleures pratiques, nous avons mené une nouvelle étude sur les procédures de filtrage utilisées au Royaume-Uni.

MÉTHODE

Les gestionnaires de 20 œuvres de bienfaisance pour les jeunes ont passé des entrevues semi-structurées relativement aux procédures de filtrage. Ces organisations étaient composées de clubs philanthropiques locaux ainsi que de grandes organisations nationales (de 1 à plus de 11 000 employés; 1 à 10 000 bénévoles).

De plus, nous avons revu la documentation professionnelle sur les procédures de filtrage liées aux abus sexuels d'enfants et la recherche sur les facteurs de risques liés à la perpétration d'abus sexuels d'enfants.

RÉPONSE

La priorité en matière de prévention de toutes les organisations rencontrées consistait à limiter les possibilités d'agression (p. ex. ne pas permettre aux bénévoles d'être seuls avec les enfants).

Quant au filtrage, toutes les organisations procédaient à la vérification du casier judiciaire et veillaient à ce que le candidat possède les aptitudes et les qualités personnelles pour occuper le poste. Autrement, l'étendue et la complexité des procédures de filtrage pour déterminer le potentiel d'abus sexuel variaient grandement.

Une pratique prometteuse était l'Entrevue axée sur les valeurs, encouragée par la *National Society for the Prevention of Cruelty to Children*. Cette entrevue structurée aborde les valeurs, la motivation et l'attitude des candidats qui désirent travailler avec les enfants. Même si son efficacité n'a pas encore été officiellement évaluée,



elle correspond aux documents de recherche quant aux facteurs individuels qui rendent certaines personnes susceptibles d'agresser sexuellement des enfants.

Les facteurs de risques associés à la perpétration d'agressions sexuelles comprennent la mauvaise adaptation sociale (solitude, avoir des enfants comme amis), antécédents familiaux négatifs (discipline sévère, victime d'abus sexuel), détresse psychologique (faible estime de soi, dépression), problèmes sexuels et orientation antisociale (prise de risques, abus d'alcool ou d'autres drogues, agression interpersonnelle).

IMPLICATIONS POLITIQUES

1. Le devoir de diligence des organisations exige l'utilisation de procédures de filtrage. Les organisations ne sont pas obligées d'accepter tous les bénévoles.
2. Les organisations qui désirent suivre des procédures de filtrage complètes ne devraient pas seulement vérifier le casier judiciaire, mais aussi examiner la correspondance entre les caractéristiques psychologiques des candidats et les risques associés au poste.
3. Il est nécessaire d'entreprendre d'autres recherches pour établir des procédures de filtrage pour reconnaître le risque d'abus sexuel qui a été validé par une recherche empirique.

SOURCE

Price, S.A., Hanson, R.K., & Tagliani, L. (2013). Screening procedures in the United Kingdom for positions of trust with children. *Journal of Sexual Aggression*, 19(1), 17-31.

Voir aussi: Guide sur le filtrage, édition 2012 à <http://www.securitepublique.gc.ca/res/cor/rep/scrnnng-hndbk-fra.aspx>

Pour obtenir de plus amples renseignements :

R. Karl Hanson, Ph. D.
Recherche correctionnelle
Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Tél. : 613-991-2840
Télec. : 613-990-8295
Courriel : Karl.Hanson@ps-sp.gc.ca
